

M. DOLCIANI :

Aujourd'hui, il faut être inconscient pour dire : « Oui, c'est bon, je vous fais votre maison » ; on en parle justement aujourd'hui : on ne sait pas quelles sont les conséquences et qui va payer quoi en cas de litige. Si aujourd'hui l'entreprise qui pose l'isolation dit : « Moi, sur le chantier d'à côté j'ai mis une isolation de 120, et cela va », c'est elle qui l'aura prescrit alors que ce n'était pas son métier.